

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
États financiers consolidés
31 mars 2022

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Sommaire

Exercice clos le 31 mars 2022

Page

Responsabilités de la direction relativement à la présentation de l'information financière

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

État consolidé des résultats.....	1
État consolidé du surplus cumulé.....	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de l'investissement net en immobilisations.....	5
État consolidé de la variation de l'actif financier net.....	6
État consolidé des flux de trésorerie.....	7
Notes complémentaires.....	8

Responsabilités de la direction relativement à la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés ci-joints du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (le « Conseil ») relèvent de la direction et ont été approuvés par la Cheffe et les conseillers.

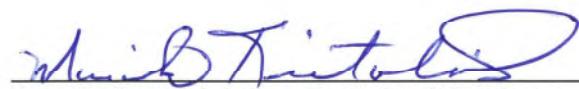
Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) et ainsi, incluent des montants qui sont les meilleurs estimés et jugements de la direction.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états et de mettre en place et de maintenir un système de contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

Le Conseil est responsable de s'assurer que la haute direction assume ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes et est responsable ultimement de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés.

Le Conseil rencontre périodiquement la haute direction ainsi que les auditeurs externes, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de rapports financiers, des problématiques en lien avec l'audit ou les rapports financiers, de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de leurs responsabilités, et d'examiner les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur externe.

Les auditeurs externes, MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l., effectuent un audit indépendant, conformément aux normes canadiennes d'audit et expriment leur opinion sur les états financiers consolidés. Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès à la gestion financière de la Première Nation Abitibiwinni et les rencontrent lorsque nécessaire.


Pour : Le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Le 7 février 2023

À la Cheffe et conseillers de
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (le « Conseil »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022, et les états consolidés des résultats, du surplus cumulé, de l'investissement net en immobilisations, de la variation de l'actif financier net consolidé et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelées collectivement les « états financiers consolidés »).

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil au 31 mars 2022, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation de l'actif financier net consolidé et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion avec réserve

Au cours de l'exercice, l'omission de comptabiliser un passif de 1 204 611 \$ au 31 mars 2020 et un passif de 1 455 560 \$ au 31 mars 2021 relativement aux fonds inutilisés S.A.C. - D.G.S.P.N.I. (Santé) a été constatée. Le Conseil a choisi de ne pas redresser rétroactivement les informations comparatives, ce qui constitue une dérogation aux NCSP. Si les informations comparatives avaient été retraitées, les revenus et le surplus courant de l'exercice terminé le 31 mars 2022 auraient été augmentés de 1 455 560 \$ (250 949 \$ en 2021), les revenus reportés auraient été augmentés de 1 455 560 \$ au 31 mars 2021 et les surplus cumulés auraient été diminués de 1 455 560 \$ au 31 mars 2021 et de 1 204 611 \$ au 1 avril 2020.

Conformément aux NCSP, le Conseil a corrigé l'erreur dans les chiffres de l'exercice considéré plutôt que de corriger les informations comparatives. Nous exprimons une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice considéré en raison des incidences de cette correction sur la comparabilité des chiffres de la période considérée et des informations comparatives.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observation - Informations financières non exigées par les NCSP

Nous attirons l'attention sur le fait que le Conseil inclut dans ses états financiers consolidés, certaines informations financières qui ne sont pas exigées par les NCSP. Ces informations, établies conformément aux exigences de Services Autochtones Canada (S.A.C) et présentées à la page 2, portent sur la conciliation aux fins d'exigences de S.A.C. du surplus. Le Conseil a également choisi de présenter un état consolidé du surplus cumulé à la page 3 et un état consolidé de l'investissement net en immobilisations à la page 5. De plus, le Conseil n'a pas présenté de budget dans l'état consolidé des résultats et dans l'état consolidé de la variation de l'actif financier net. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Conseil pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*MNP*¹
SENCRL, srl

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Amos (Québec)
Le 7 février 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A121190

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
État consolidé des résultats
Exercice terminé 31 mars 2022

	2022	2021
Revenus		
S.A.C. - Lettre de revue	(57 225)	190 356
S.A.C. - Contribution globale	8 345 235	7 512 870
S.A.C. - Contribution préétablie	632 700	606 187
S.A.C. - Contribution fixe	4 706 616	4 171 881
S.A.C. - Contribution souple	1 831 996	1 594 252
S.A.C. - Subvention	-	94 539
S.A.C. - Surplus à rembourser	(77 562)	(131 473)
C.D.R.H.P.N.Q.	562 498	411 921
Conseil en Éducation des Premières Nations	985 947	1 022 637
Contribution des usagers	111 300	106 300
C.S.S.S.P.N.Q.L.	200 068	48 896
Déneigement	-	14 740
Inscriptions et commandites	19 827	3 339
Location	89 683	96 071
Ministère de la Culture et des communications	45 000	-
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	185 000	165 139
Québec en forme	52 000	52 000
Revenus de loyers	635 477	617 187
Revenus d'administration	1 258 493	1 292 534
Revenus d'intérêts	12 947	30 022
Revenus de dividendes	6 585	3 574
Revenus divers et de négociations avec des sociétés minières	3 091 985	4 317 170
Secrétariat aux affaires autochtones	353 287	873 858
Sécurité publique Canada	336 666	294 777
Sécurité publique Canada - Contribution à rembourser	(52 378)	-
Sécurité publique du Québec	388 580	272 101
Sécurité Publique Québec - Contribution à rembourser	(52 377)	-
Utilisation de la réserve de remplacement	-	13 045
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	163 492	267 296
Perte sur cession d'actifs	-	(4 480)
Gain à la réévaluation de la juste valeur des placements cotés	6 401 000	1 260 500
Revenus reportés de l'année précédente	3 615 466	3 270 009
Revenus reportés à l'année suivante	(7 715 415)	(3 615 466)
Ventes de biens	4 471 604	2 853 569
	30 548 495	27 705 351

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

État consolidé des résultats

Exercice terminé 31 mars 2022

	2022	2021
Dépenses (note 20)		
Politique	531 006	489 990
Administration	2 227 764	2 259 039
Éducation	3 964 086	3 187 584
Santé et services de première ligne	5 030 217	3 981 118
Travaux publics	2 343 610	1 826 597
Formation, emploi et développement social	1 921 974	1 722 473
Développement économique	484 100	485 705
Sécurité publique	644 180	703 620
Habitation	1 330 045	1 398 018
Territoire et environnement	961 648	576 277
Culture, Sports et loisirs	335 823	116 995
Technologies, informations et communications	387 361	-
Autres	4 228 869	2 981 605
	24 390 683	19 729 021
Surplus courant	6 157 812	7 976 330
Conciliation aux fins des exigences en matière de rapports financiers de S.A.C.		
Surplus courant	6 157 812	7 976 330
Produit de la dette à long terme	50 000	75 000
Remboursement de la dette à long terme	(2 086 947)	(270 667)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(947 333)	(4 404 906)
Surplus courant aux fins des exigences en matière de rapports financiers de S.A.C. (1)	3 173 532	3 375 757

(1) Le surplus courant avant amortissement est de 4 678 077 \$ (4 781 607 \$ au 31 mars 2021).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
État consolidé du surplus cumulé
Exercice terminé 31 mars 2022

	2022	2021
Solde au début	9 939 993	5 269 254
Surplus courant	6 157 812	7 976 330
Transfert à l'état de l'investissement net en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(947 333)	(4 404 906)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 504 545	1 411 830
Produit de la dette à long terme	50 000	75 000
Remboursement de la dette à long terme	(2 086 947)	(270 667)
Ajustements - Lettre de revue S.A.C.	151 606	(245 324)
Ajustements des fonds réservés - Article 95	(4 504)	128 476
Solde à la fin	14 765 172	9 939 993

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
État consolidé de la situation financière
au 31 mars 2022

	2022	2021
Actifs financiers		
Encaisse	11 403 459	9 604 447
Débiteurs (note 3)	6 278 397	4 451 347
Stocks	78 574	78 574
Placements (note 4)	8 663 444	2 262 344
<u>Encaisse et dépôts assujettis à des restrictions (note 5)</u>	<u>917 824</u>	<u>879 981</u>
	27 341 698	17 276 693
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	3 314 697	2 364 612
Revenus reportés (note 7)	7 715 415	3 615 466
Dette à long terme (note 9)	3 491 761	5 540 545
Contributions à rembourser (note 10)	246 912	176 656
	14 768 785	11 697 279
Actif financier net	12 572 913	5 579 414
Actifs non financiers		
Frais payés d'avance	158 482	202 612
Immobilisations corporelles (note 6)	29 224 028	29 781 241
	29 382 510	29 983 853
Excédent cumulé (note 12)	41 955 423	35 563 267

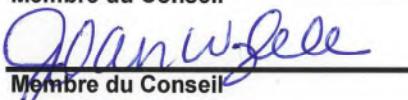
Éventualités (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par la Cheffe et les conseillers



Membre du Conseil



Membre du Conseil

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
État consolidé de l'investissement net en immobilisations
Exercice terminé 31 mars 2022

	2022	2021
Investissement net en immobilisations au début	24 290 695	21 053 303
Variation de l'investissement net en immobilisations		
Plus :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	947 333	4 404 906
Remboursement de la dette à long terme	2 086 947	270 667
Remboursement de la dette P.A.R.E.L.	11 837	48 649
	3 046 117	4 724 222
Moins :		
Produit de la dette à long terme	50 000	75 000
Amortissement des immobilisations corporelles	1 504 545	1 405 850
Produit à la cession d'immobilisations corporelles	-	1 500
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	4 480
	1 554 545	1 486 830
Investissement net en immobilisations à la fin	25 782 267	24 290 695

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
État consolidé de la variation de l'actif financier net
Exercice terminé 31 mars 2022

	2022	2021
Surplus courant	6 157 812	7 976 330
Variation des immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(947 333)	(4 404 906)
Produit à la cession d'immobilisations corporelles	-	1 500
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	4 480
Amortissement des immobilisations corporelles	1 504 545	1 405 850
	557 212	(2 993 076)
Variation des autres actifs non financiers		
Variation des frais payés d'avance	44 130	(37 110)
Variation des surplus et réserves		
Variation des surplus et réserves	68 130	(17 918)
Variation du surplus en fiducie	7 276	5 914
Variation de la dette P.A.R.E.L.	11 837	48 649
Ajustements des fonds réservés - Article 95	(4 504)	128 476
Ajustements - Lettre de revue S.A.C.	151 606	(245 324)
	234 345	(80 203)
Variation de l'actif financier net	6 993 499	4 865 941
Actif financier net au début	5 579 414	713 473
Actif financier net à la fin	12 572 913	5 579 414

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé 31 mars 2022

	2022	2021
Activités d'exploitation		
Surplus courant	6 157 812	7 976 330
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 504 545	1 405 850
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	4 480
Gain à la réévaluation de la juste valeur des placements cotés	<u>(6 401 000)</u>	<u>(1 260 500)</u>
	1 261 357	8 126 160
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 11)	3 337 370	1 847 427
	<u>4 598 727</u>	<u>9 973 587</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(947 333)	(4 404 906)
Variation de l'encaisse et des dépôts assujettis à des restrictions	(37 843)	(286 923)
Variation des placements	(100)	(105 556)
Produit à la cession d'immobilisations corporelles	-	1 500
	<u>(985 276)</u>	<u>(4 795 885)</u>
Activités de financement		
Produit de la dette à long terme	50 000	75 000
Remboursement de la dette à long terme (capital et intérêts)	(2 098 784)	(319 315)
Variation de la dette P.A.R.E.L.	11 837	48 648
Variation du surplus en fiducie	7 276	5 914
Variation de la réserve de remplacement - Article 95	63 626	(12 746)
Ajustements - Lettre de revue S.A.C.	151 606	(245 324)
Ajustements des fonds réservés - Article 95	-	123 304
	<u>(1 814 439)</u>	<u>(324 519)</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 799 012	4 853 183
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	9 604 447	4 751 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	11 403 459	9 604 447

Voir les renseignements complémentaires présentés à la note 11.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2022

1. Description de l'entreprise

La Première Nation est une entité légale non incorporée comme il est défini dans la Loi sur les Indiens. Un conseil des Premières Nations est considéré comme un gouvernement local composé d'un Chef et d'au moins deux conseillers qui sont choisis par voie d'élection ou selon les coutumes de la Première Nation pour exécuter les fonctions se rattachant à un gouvernement.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Première Nation ainsi que ceux de sa filiale détenue à 76 %, Gazonord inc. Puisque la filiale ne rencontre pas tous les critères d'une entreprise publique au sens des Normes comptables canadiennes pour le secteur public, elle a été consolidée à 100 %. Les transactions conclues entre ces deux entités ainsi que leurs comptes réciproques n'ont pas été éliminés.

Participations dans des entreprises publiques

Toutes les filiales contrôlées par le Conseil de la Première Nation sont consolidées à l'exception des entreprises commerciales suivantes qui sont des définies en tant qu'entreprises publiques.

Les filiales qui correspondent à la définition d'entreprise publique sont comptabilisées selon la méthode de la la valeur de consolidation modifiée sauf si les filiales contrôlées deviennent entièrement dépendantes financièrement du Conseil de la Première Nation. Selon cette méthode, seul le résultat net, la participation dans l'entreprise publique et les variations en capital sont comptabilisés. Aucun ajustement n'est effectué pour tenir compte des différences entre les méthodes comptables de ces entreprise publiques et celles du Conseil de la Première Nation.

Les entreprises comptabilisées à la valeur de consolidation modifiée sont :

- Société de développement économique Amik inc. (détenue à 100 % par le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni);
- Société de gestion hôtelière Anwepin inc. (détenue à 100 % par Société de Développement Économique Amik inc.);
- Pourvoirie Mistawak inc. (détenue à 100 % par Société de Développement Économique Amik inc.).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et la période suivants :

	Méthodes	Taux et Période
Bâtiments	Amortissement dégressif	2,50 %
Maisons résidentielles	Amortissement linéaire	25 ans
Matériel roulant	Amortissement dégressif	10,00 à 20,00 %
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20,00 %
Réseau routier	Amortissement dégressif	5,00 %
Systèmes sanitaires	Amortissement dégressif	2,50 %

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des revenus

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer.

Les paiements de transfert sont considérés comme des revenus lorsque le transfert est autorisé et que les éventuels critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans le cas où les stipulations du transfert donnent lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif. Les paiements de transfert sont constatés comme des passifs si les stipulations du transfert donnent lieu à un passif. Les revenus de transfert sont constatés dans l'état des résultats si les passifs sont réglés.

Les contributions provenant d'autres sources sont reportées quand on impose des restrictions à leur utilisation par le contributeur, et sont considérées comme des revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévus.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été reçus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services reçus.

Pour sa filiale Gazonord inc., les revenus sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les marchandises sont expédiées aux clients ou lorsque les services ont été rendus, lorsque le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenus et dépenses relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les revenus et dépenses relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans l'état consolidé de l'investissement net en immobilisations corporelles lorsque les dépenses sont engagées, à condition que la Première Nation réponde aux critères d'admissibilité.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, le coût et la valeur nette de réalisation des stocks, la durée de vie utile des actifs à long terme et les revenus reportés. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend le prix d'acquisition, les coûts de transformation et les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les achats présentés dans l'état consolidé des résultats incluent le coût des stocks comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les produits correspondants sont comptabilisés. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Toute dépréciation des stocks pour ramener ceux-ci à leur valeur nette de réalisation est comptabilisée en charges dans la période. Lorsque la valeur nette de réalisation augmente par la suite, la dépréciation déjà comptabilisée est reprise et comptabilisée comme une réduction du montant des stocks passés en charges dans le coût des ventes au cours de la période où la reprise a lieu.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
Notes complémentaires
31 mars 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Placements

Les placements dans les entités non cotées sont comptabilisés au coût d'acquisition et les placements dans les entités cotées sont comptabilisés à la juste valeur marchande.

Régime de retraite

Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées correspond à la dépense de retraite.

Le régime de retraite est un régime multi-employeurs à prestations déterminées et est comptabilisé à ce titre comme un régime à cotisations déterminées.

Emprunts

Les emprunts assortis de conditions avantageuses sont présentés à la valeur nominale, diminuée du montant de la subvention.

3. Débiteurs

	2022	2021
Montant à recevoir de S.A.C	2 266 975	1 121 464
Montant à recevoir de C.S.S.S.P.N.Q.L.	13 057	28 155
Montant à recevoir de SCHL	85 200	99 211
Montant à recevoir du Conseil en Éducation des Premières Nations	97 653	108 189
Montant à recevoir du C.D.R.H.P.N.Q	7 250	6 195
Montant à recevoir du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	46 250	46 250
Montant à recevoir du Secrétariat aux affaires autochtones	578 256	776 171
Loyer à recevoir - Article 95	89 401	134 559
Loyer à recevoir - autres	168 998	228 958
Taxes de vente, sur le tabac et sur le carburant à recevoir	1 539 838	828 289
Autres comptes à recevoir	1 472 546	1 200 788
	<hr/> 6 365 424	<hr/> 4 578 229
Provision pour créances douteuses	(87 027)	(126 882)
	<hr/> 6 278 397	<hr/> 4 451 347

4. Placements

	2022	2021
Groupe Forestier CFOR inc. (détenue à 27,50 %) - 55 actions ordinaires	60 000	60 000
Korara Ressources inc. - 266 667 actions cotées	1 696 000	904 000
Sphinx Resources Ltd - 100 000 actions cotées	1 000	2 000
Sayona Mining Ltd - 27 500 000 actions cotées	6 600 000	990 000
Certificats de placements garantis, 0,10 % (0,05 % en 2021)	306 344	306 344
Société de Développement Économique Amik inc. (détenue à 100,00 %) - 100 actions ordinaires	100	-
	<hr/> 8 663 444	<hr/> 2 262 344

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
Notes complémentaires
31 mars 2022

5. Encaisse et dépôts assujettis à des restrictions

	2022	2021
Surplus en fiducie	404 046	396 770
Surplus d'opération réservé	513 778	483 211
	917 824	879 981

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un montant annuel par logement doit être placé pour la réserve de remplacement et la réserve d'opération dans un compte de banque distinct et/ou investi uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placé de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Cependant, le Conseil n'a pas placé ce montant tel que requis. Le montant ainsi placé aurait dû s'élever à 1 003 938 \$ en 2022 (935 808 \$ en 2021).

6. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	2022	2021
Terrains	9 154	-	9 154	9 154	9 154
Bâtiments	20 908 151	7 990 937	12 917 214	13 350 793	
Maisons résidentielles	17 724 913	11 824 730	5 900 183	4 992 357	
Matériel roulant	2 202 225	1 185 474	1 016 751	1 170 941	
Mobilier et équipement	4 844 135	3 780 224	1 063 911	1 022 695	
Réseau routier	4 231 804	1 148 545	3 083 259	456 546	
Systèmes sanitaires	5 480 846	2 131 037	3 349 809	3 450 668	
Immobilisation en cours	1 883 747	-	1 883 747	5 328 087	
	57 284 975	28 060 947	29 224 028	29 781 241	

7. Revenus reportés

	2022	2021
Planification communautaire globale	14 660	33 214
Développement professionnel et institutionnel	80 403	135 984
Secrétariat condition féminine - Contrer la violence conjugale	141 526	142 000
Plan de mesure d'urgence - COVID-19	40 256	44 267
Projet DPI - 2020-2021	3 212	70 916
Fonds COVID-19 - Éducation	-	3 642
Conseil en Éducation des Premières Nations - Soutien à l'amélioration continue des écoles	-	44 921
Conseil en Éducation des Premières Nations - Éducation spéciale	-	47 139
Conseil en Éducation des Premières Nations - Connexions compétences : Science et technologie	11 409	2 452
Formation Linguistique	-	113 000
Programme - Sida	0	44 034
Montants à reporter	291 466	681 569

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
Notes complémentaires
31 mars 2022

7. Revenus reportés (suite)

	2022	2021
Montants reportés	291 466	681 569
Programme - Santé maternelle et infantile	0	26 633
Programme - Syndrome Alcoolisme Foetal	0	29 381
Transport médical (S.S.N.A)	-	6 396
Soins à domicile	193 410	104 330
Programme - Prévention suicide	0	1 664
Projet non récurrent - GILHEAD Hépatite C	43 719	43 719
Programme - Diabète	0	50 722
Principe de Jordan	383 665	303 659
Kike8in Mikana - Chemin de guérison	84 392	-
Projet Hépatite C - Rencontre Santé Canada	0	64 689
Programme CGMT Projet présence communautaire	2 236	2 236
Programme - Formation infirmière	7 471	3 425
Service de première ligne - Services sociaux (implantation)	1 172 781	558 797
Maison des aînés	51 186	-
Gestion du Centre de Santé Pikogan	0	42 051
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPAR)	0	451 926
Programme Guérisseur traditionnel	17 153	10 666
Fonds COVID-19 - DGSPNI	15 861	56 327
Infections transmissibles Sexuellement / par le sang	0	7 588
Fonds COVID-19 RPA	56 095	-
Prévention des opioïdes et speed	0	50 353
Dépense en Immobilisation DGSPNI	-	75 000
Lutte contre le cancer	21 755	21 755
Plan et devis - DGSPNI	100 000	-
Prévention Violence familiale - 2019-2022 - CSSSPNQL	10 410	-
DGSPNI - Prog. Bien-être mental	186 790	-
Certification MDA	3 601	-
Réfection de la rue Tom Rankin	-	145 099
Plan d'investissement en immobilisation	5 912	20 639
Projet centre Lighthouse	384 000	-
Deuxième route d'accès à la communauté	165 945	-
SAC - Programme Pré-employabilité	3 377	-
Conseil en Éducation des Premières Nations - Emploi Été Étudiant	6 494	-
CSSSPNQL - Lutte contre la pauvreté - FQIS	56 767	-
Besoins fondamentaux - COVID	115 800	-
Développement économique Amik	176 177	-
Rénovation 105, Rue Tom Rankin	10 966	-
Capacités de gestion des terres	42 900	-
PRU- SCHL - 25 Tom Rankin	1 455	-
Culture, Patrimoine et Territoire SAA-FIA	272 301	673 692
Ressources Naturelles Canada - Projet Caribou	55 775	32 112
SAC - Étude de faisabilité champignons	10 000	-
Négociations IAMGOLD	211 290	-
Montants à reporter	4 161 150	3 464 428

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
Notes complémentaires
31 mars 2022

7. Revenus reportés (suite)

	2022	2021
Montants reportés	4 161 150	3 464 428
SAA - Identification des sites d'intérêts	42 860	-
Négociation minière Sayona	48 852	119 250
Projet négociation avec les mines	1 059 340	31 788
CSSPNQL - Participation sportive	14 023	-
Agent de développement culturel autochtone	45 000	-
Régime d'avantages sociaux	5 280	-
Contribution globale S.A.C. - Fonds inutilisés	2 338 910	-
	7 715 415	3 615 466

8. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire, au taux préférentiel (2,70 % au 31 mars 2022) majoré de 1,15 %, disponible jusqu'à concurrence de 400 000 \$, est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens et sur des certificats de placement garantis d'une valeur comptable de 306 344 \$. Au 31 mars 2022, aucun montant n'était utilisé (aucun montant au 31 mars 2021). La date du prochain renouvellement est le 31 juillet 2022.

9. Dette à long terme

	2022	2021
Emprunt, 2,70 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2036 par versements mensuels de 593 \$, intérêts compris	81 258	86 115
Emprunt, 0,69 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2036 par versements mensuels de 1 334 \$, intérêts compris	201 446	216 013
Emprunt, 2,41 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2034 par versements mensuels de 4 752 \$, intérêts compris	561 190	604 193
Emprunt, 1,30 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2031 par versements mensuels de 957 \$, intérêts compris	88 066	98 334
Emprunt, 1,69 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2028 par versements mensuels de 263 \$, intérêts compris	16 353	19 213
Emprunt, 1,69 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2030 par versements mensuels de 491 \$, intérêts compris	41 031	46 182
Emprunt, 1,22 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2038 par versements mensuels de 772 \$, intérêts compris	133 397	141 075
Emprunts, 0,89 à 2,68 %, garantis par S.A.C., remboursables jusqu'en 2023 à 2040 par versements mensuels de 290 \$ à 2 300 \$, intérêts compris	534 418	589 091
Emprunt à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (P.A.R.E.L.)*	73 601	35 438
Emprunt, 0,50 %	-	896
Emprunt, 1,01 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2040 par versements mensuels de 518 \$, intérêts compris	99 242	104 811
Emprunt, 1,22 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2042 par versements mensuels de 2 972 \$, intérêts compris	609 499	637 569
Emprunt, 1,12 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2030 par versements mensuels de 439 \$, intérêts compris	37 899	42 728
Montants à reporter	2 477 400	2 621 658

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
Notes complémentaires
31 mars 2022

9. Dette à long terme (suite)

	2022	2021
Montants reportés	2 477 400	2 621 658
Emprunt, 1,12 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2030 par versements mensuels de 907 \$, intérêts compris	78 282	88 256
Emprunt, 2,39 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2038 par versements mensuels de 439 \$, intérêts compris	69 179	72 758
Emprunt du Fonds des Bandes, sans modalités de remboursement	50 000	50 000
Emprunt, 6,00 %, garanti par une entente tripartite sur l'universalité des biens meubles et immeubles et par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des biens mobiliers, remboursable sur une période de 10 ans, par versements semestriels de 60 557 \$, intérêts compris, débutant 6 mois après le dernier déboursé	760 650	832 873
Emprunt, 7,00 %	-	1 800 000
Emprunt, sans intérêt**	56 250	75 000
 Tranche à court terme	 3 491 761	 5 540 545
	283 912	2 068 761
	 3 207 849	 3 471 784

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2023	283 912
2024	294 150
2025	302 642
2026	307 756
2027	304 262

* Sous ce programme, une entente a été conclue entre le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni et la Société canadienne d'hypothèques et de logement concernant une contribution pour les rénovations majeures pour les maisons sur la réserve.

Si toutes les conditions de l'entente sont respectées par le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni, l'emprunt sera amorti sur une base linéaire de 3 ans ou 5 ans par des remises gracieuses. Si les conditions ne sont pas respectées, le solde dû sur la balance du prêt devra faire l'objet d'un remboursement selon les normes habituelles (sujet à une charge d'intérêts). Au 31 mars 2022, les conditions sont respectées.

**La Filiale Gazonord inc. a conclu une entente avec Crevier concernant une contribution pour des rénovations majeures apportées à la station d'essence. Si toutes les conditions de l'entente sont respectées par Gazonord, l'emprunt sera amorti sur une base linéaire de 5 ans à partir d'avril 2021 par des remises gracieuses. Si les conditions ne sont pas respectées, le solde dû sur la balance du prêt devra faire l'objet d'un remboursement selon les normes habituelles (sujet à une charge d'intérêts). Au 31 mars 2022, les conditions sont respectées.

10. Contributions à rembourser

	2022	2021
S.A.C.	129 264	176 656
Sécurité publique	104 755	-
	246 912	176 656

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
Notes complémentaires
31 mars 2022

11. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :

	2022	2021
Débiteurs	(1 827 050)	939 953
Frais payés d'avance	44 130	(37 110)
Créditeurs et charges à payer	950 085	436 802
Revenus reportés	4 099 949	345 458
Contributions à rembourser	70 256	162 324
	3 337 370	1 847 427

Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Encaisse	11 403 459	9 604 447
----------	-------------------	------------------

12. Excédent cumulé

	2022	2021
Surplus d'opération réservé	201 534	197 030
Surplus en immobilisations	25 782 267	24 290 695
Surplus en fiducie	404 046	396 771
Réserve de remplacement - Article 95 (note 13)	802 404	738 778
Surplus cumulé	14 765 172	9 939 993
	41 955 423	35 563 267

13. Réserve de remplacement – Article 95

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un montant annuel par logement doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement, plus les intérêts. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct et/ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la Société canadienne d'hypothèques et de logement peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Les retraits sont imputés à l'intérêt d'abord, puis au capital.

	2022	2021
Solde au début	738 778	751 524
Plus :		
Allocation de l'exercice	63 626	66 627
Contribution supplémentaire	-	56 976
Moins :		
Retrait de la réserve de remplacement	-	13 045
Retrait de la réserve pré-1997	-	123 304
	802 404	738 778

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2022

14. Régime de retraite

La Première Nation maintient un régime de retraite à prestations déterminées pour l'ensemble de ses employés. Le régime est administré par le Régime des Bénéfices Autochtone. Les contributions pour les autochtones sont de 8,50 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 1,82 fois ce pourcentage. Pour les non-autochtones, les contributions sont de 6,80 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 1,82 fois ce pourcentage.

Également, pour les autochtones membres du service de police, les contributions sont de 9,50 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 2 fois ce pourcentage. Pour les non-autochtones, les contributions sont de 8,00 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 2 fois ce pourcentage.

Le montant total des frais de pension comptabilisés à titre de dépense au cours de l'exercice est de 683 120 \$ (532 512 \$ au 31 mars 2021).

15. Excédent cumulé

Les surplus, tels que présentés en date du 31 mars 2022, ne tiennent pas compte des redressements possibles à la suite de la revue et de l'analyse des états financiers par les Services aux Autochtones Canada (S.A.C.), Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), C.D.R.H.P.N.Q, Sécurité publique Canada, Sécurité publique du Québec, ainsi que par le Conseil en Éducation des Premières Nation (CEPN). Tout ajustement résultant de ces analyses sera inscrit dans l'année en cours (résultats

16. Instruments financiers

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse et dépôts assujettis à des restrictions, des débiteurs, des créateurs et charges à payer et des contributions à rembourser correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur du placement dans CFOR inc. n'a pu être déterminée puisqu'il ne s'agit pas d'une société publique. La juste valeur des certificats de placements garantis est égale au coût et les justes valeurs des placements cotés ont été déterminées en fonction de leur cote boursière au 31 mars 2022.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon le taux d'intérêt que la Première Nation estime pouvoir obtenir actuellement pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme s'élève approximativement à 3 256 460 \$ au 31 mars 2022 (5 553 008 \$ au 31 mars 2021).

La juste valeur des prêts P.A.R.E.L et celle de l'emprunt du Fonds des Bandes n'ont pu être déterminées, car ceux-ci ne portent pas intérêt ou leur date d'échéance n'est pas fixée.

Risque de crédit

La Première Nation consent du crédit à ses locataires dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses débiteurs et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances.

Risque de taux d'intérêt

La Première Nation est assujettie au risque de taux d'intérêt, dépendant de la fluctuation du taux préférentiel, car son emprunt bancaire est à taux variable. La majorité des dettes à long terme sont à taux fixes. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt n'est pas significatif. Toutefois, le Conseil est sujet à un risque de juste valeur.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
Notes complémentaires
31 mars 2022

17. Éventualités

La Première Nation assume une responsabilité solidaire pour un prêt à terme de 210 000 \$ pour la Société de développement économique Amik inc. Le solde de cet emprunt au 31 mars 2022 est de 187 250 \$.

La Première Nation assume une responsabilité solidaire pour un prêt à terme de 1 800 000 \$ pour la Société de gestion hôtelière Anwepin inc. Le solde de cet emprunt au 31 mars 2022 est de 1 800 000 \$.

Toute perte pour ces éventualités, dont le montant ne peut présentement être déterminé, serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

18. Reclassement

Pour fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été regroupées et reclassées.

19. Événements postérieurs à la date du bilan

Après la fin d'exercice, la Première Nation a procédé au transfert d'un actif immobilier à la Société de gestion hôtelière Anwepin inc. pour un montant de 8 325 000 \$. La dette afférente à cette immobilisation a déjà été transférée à cette même société au 31 mars 2022 pour un montant de 1 800 000 \$. Cette transaction entraînera une perte dans les états financiers du prochain exercice de la Première Nation pour un montant de 6 525 000 \$ et un gain de 6 525 000 \$ dans la Société de gestion hôtelière Anwepin inc.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
Notes complémentaires
31 mars 2022

20. Dépenses par nature

	2022	2021
Salaires et charges sociales	9 018 453	7 554 019
Achats	3 816 604	2 584 842
Activités	540	12 766
Allocation à la réserve de remplacement	63 627	123 603
Allocations aux participants	563 879	348 198
Allocations postsecondaires	2 943	139 674
Allocations - vêtements étudiants	500	9 321
Amortissement des immobilisations corporelles	1 504 545	1 405 850
Appui au programme	39 570	89 579
Assurances	249 684	214 136
Besoins essentiels	446 003	491 022
Besoins particuliers	-	2 500
Carburant	36 535	-
Chambres et pensions	1 377	1 805
Contrats	2 321 593	1 799 080
Contribution de l'employeur au régime d'assurance collective	25 024	10 824
Coût de transport	47 652	42 022
Énergie	252 501	243 637
Entretien et réparations	695 220	275 339
Fournitures médicales	6 331	15 511
Frais bancaire et intérêts de la dette à court terme	34 548	37 474
Frais d'administration	1 249 964	1 272 744
Frais de déplacement	109 316	44 873
Frais d'atelier et de formation	720 809	346 195
Honoraires de consultants	203 477	319 509
Honoraires professionnels	461 159	340 119
Intérêts de la dette à long terme	215 070	258 373
Location	143 562	87 780
Matériel	10 417	59 760
Matériel et équipement	481 458	526 096
Mauvaises créances (recouvrées)	20 940	(43 360)
Papeterie et fournitures de bureau	46 299	51 390
Perdiem établissement	380 000	451 680
Perte découlant d'un vol	5 210	33 023
Programmes	826	38 384
Publicité	287 135	25 035
Services municipaux	108 900	103 900
Télécommunications	153 247	93 072
Transfert au Régime des Bénéfices Autochtone (R.B.A.)	143 015	177 404
Trophées et médailles	-	210
Frais divers	522 750	141 632
	24 390 683	19 729 021